Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT Envoyé en préfecture le 11/10/2022 Recu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

ID: 060-216004267-20221003-2022_031-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 03 OCTOBRE 2022

Date de convocation: 26/09/2022

2022-031

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence: 10

votants: 11

L'an deux mil vingt-deux, le trois du mois d'octobre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT,

P. LEFEBVRE, F. LOIFERT, M.J. LENS, P. MARSON, C. PICAUD

Absents excusés: V. LEROY, A. BOBOWSKI

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : D. CAPY

<u>DELIBERATION N°31</u>: DISPOSITIF « PASS PERMIS CITOYEN » - PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire expose que par courrier du 21 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil Départemental accordait une aide de 400€ aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600€ pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, de 11 voix pour, à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 octobre 2022.

Le Maire

Patrick LEFEVRE